

DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2017/053/DEL/7.10

Séance du 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 23 février, à 19 h 15, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Yves DERRIEN, Maire, en session, par suite de la convocation faite par M. le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Mme DESJONQUERES Adjoint, Mme CAUCHY, M. PRIN, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, Mme GAOUYER, Mme BRIFFARD, M. LABOULAIS, M. DUJEANCOURT, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme SAUTEUR par M. DENEUFVE, M. MAXENCE par M. DERRIEN, Mme DUNEUFGERMAIN par Mme GAOUYER, M. BARBIER par M. DUJEANCOURT, Mme VANDENBERGHE par M. DUCHAUSSOY.

Absents : Mme MACRE, M. LARZET, M. RICHARD

Le secrétariat a été assuré par : M. DUJEANCOURT

Date de convocation : 17 février 2017
Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre de pouvoirs : 5

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le débat d'orientations budgétaires (DOB) première étape du cycle budgétaire, doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Comme en disposent les articles L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du CGCT ainsi que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré et présenté par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est joint à la présente délibération.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le 24/02/2017

ID : 076-217602556-20170223-2017053-BF

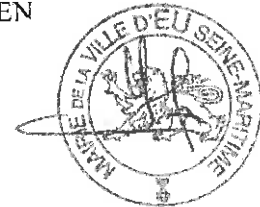
Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité : POUR 17- CONTRE 0 –
ABSTENTIONS 9 :

- Acte que le dit débat a bien eu lieu lors de cette séance,
- Vote le rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance

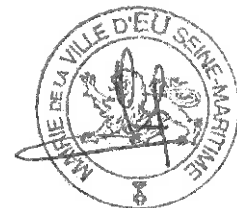
Le Maire
Yves DERRIEN



Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,
Yves DERRIEN



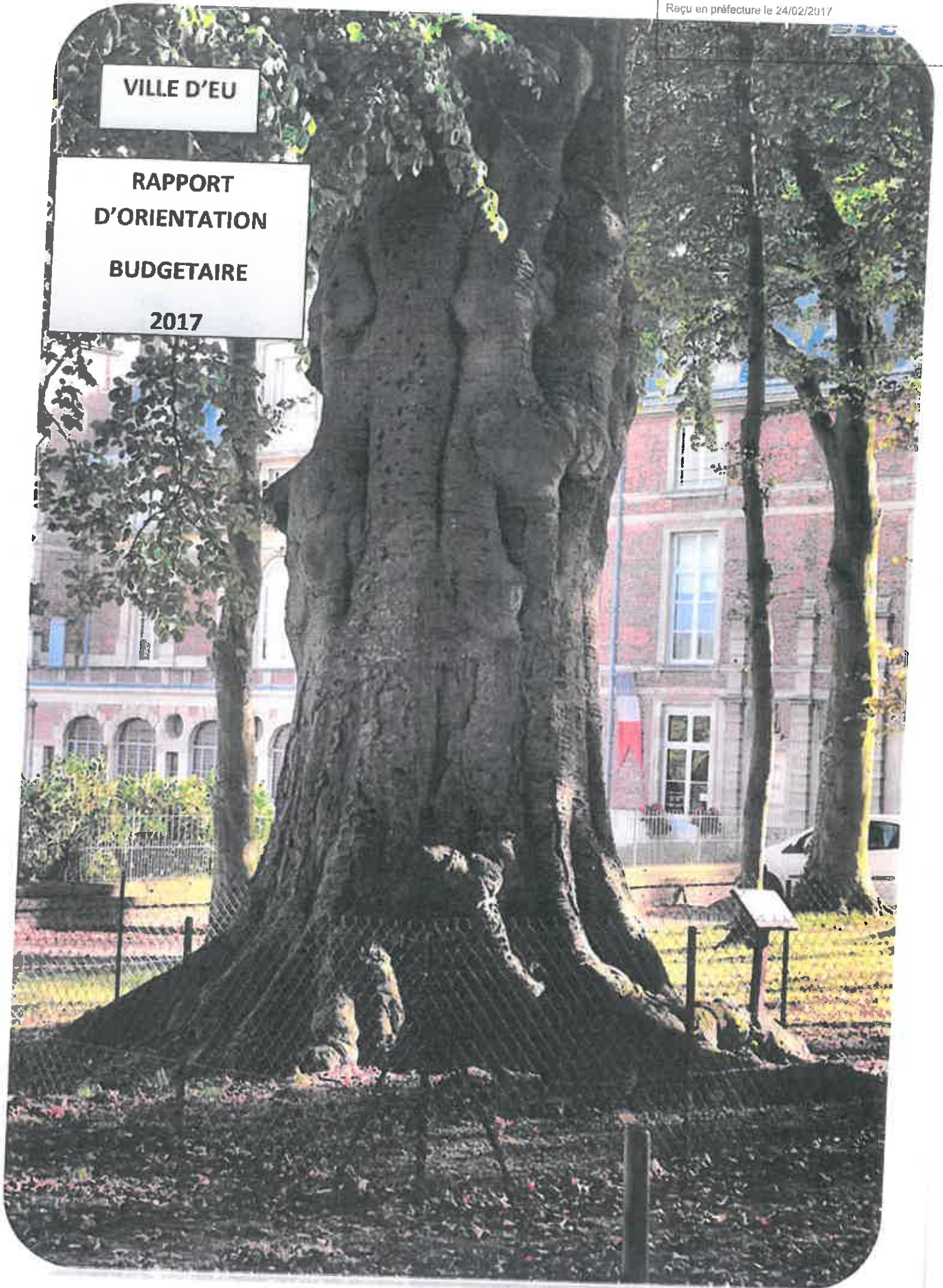
Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

VILLE D'EU

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

2017



SOMMAIRE

Préambule

Contexte général (législatif, financier, territorial)

- A) l'Etat p 6
- B) La ville : les engagements de l'équipe municipale p 8

Situation financière de la Ville

- A) La masse salariale p 10
- B) La dette communale p 12
- C) La fiscalité locale p 15
- D) Les dotations p 17
- E) Ratios, capacité financière p 18

Les projets municipaux 2017

- A) Section de fonctionnement
 - a) Les recettes p 20
 - b) Les dépenses p 22
- B) Section d'investissement
 - a) Les recettes p 24
 - b) Les dépenses p 25

PREAMBULE

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Conformément aux articles L. 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du code des Collectivités Territoriales, la tenue d'un ROB est **obligatoire** dans les communes de plus de 3500 habitants. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 22 du règlement intérieur de la ville de EU (approuvé en séance de conseil municipal du 18/09/2014).

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif**. Pour l'exercice 2017, le vote du budget est prévu le 30 mars 2017.

Le ROB permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville. Il permet une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

La Loi NOTRe (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en son article 107 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le ROB au DOB en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat, le formalisme restant à l'appréciation des collectivités.

Le débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Ce rapport d'orientations budgétaires a donc pour objet de fournir des éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine échéance du Conseil Municipal et constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité.

Le ROB doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département mais également au Président de l'EPCI dont est membre la commune (et vice-versa). Ces informations devront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

CONTEXTE GENERAL**(LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL)****A) L'ETAT****Projet Loi de finances (PLF) 2017**

Cette année encore, la préparation du Budget Primitif s'inscrit dans un contexte national incertain et fragile. Après la lourde baisse des dotations estimée en moyenne à 10% des ressources annuelles, des ajustements proposés dans le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF), présenté en Conseil des Ministres le 28 Septembre dernier, ne satisferont pas, cette année encore, les associations d'élus locaux.

Toutefois, ce projet intègre :

- la division par deux de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) du bloc communal, passant ainsi de 2 milliards à 1 milliard d'euros,
- des mesures d'équité avec le renforcement de la péréquation
- le maintien du fonds d'aide à l'investissement.

Le PLF 2017 est un budget d'ajustement et les collectivités devront supporter une *troisième tranche consécutive de réduction des dotations de l'Etat au titre de la poursuite de l'effort de rétablissement de l'équilibre des finances publiques*. Cela se traduisant par une nouvelle baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'enveloppe des concours de l'Etat aux Collectivités Locales (qui a été stabilisée en 2013 pour la troisième année consécutive avant d'être réduite en 2014 de 1,5 milliard d'euros, puis de 3,67 milliards d'euros en 2015 et 2016), est ramenée à 2,63 milliards d'euros. Elle s'ajoute donc aux 5,2 milliards supprimés précédemment pour atteindre 7,8 milliards d'euros en 2017.

Cette réduction se répartit comme suit :

- moins 1,035 milliard pour le bloc communal (dont -310,5 pour les intercommunalités),
- moins 1,148 milliard pour les départements
- moins 451 millions pour les régions.

La répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, soit 70% pour les communes (725 M€) et 30% pour les EPCI (310,5 M€).

Au titre de la **péréquation verticale**, la progression s'établit à hauteur de 317 millions d'euros dont 180 millions de Dotation de Solidarité Urbaine (2,09 milliards d'euros de DSU), *117 millions de Dotation de Solidarité Rurale* (1,36 milliard d'euros de DSR) et 20 millions de dotation de péréquation des départements, auxquels s'ajoutera le fonds d'urgence de 200 millions d'euros.

Quant au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**, qui était de 780 millions en 2015 et de 1 milliard en 2016, il est maintenu pour 2017 à son niveau de 2016 au regard de l'évolution de la nouvelle carte intercommunale et ses conséquences sur la répartition et contribution au FPIC non « finalisée ». Il est précisé que l'objectif d'un fonds doté de 1,2 milliard, qui augmenterait le taux de participation de certaines collectivités, est reporté d'un an.

Concernant le **fonds de soutien à l'investissement local**, celui-ci passe de 1 milliard à 1,2 milliard mais ne suffira pas à retrouver une croissance nominale du PIB qui s'élève aujourd'hui à un peu moins de 1% contre 4% en moyenne entre 2000 et 2007 ou contre 1,5% de 2011 à 2015. La répartition concerne 600 millions d'euros affectés sur les priorités partagées entre l'état et les collectivités ; les 600 millions restants sont octroyés pour les bourgs-centres dont 216 millions au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** afin que cette dernière atteigne 1 milliard d'euros l'an prochain.

Pour ce qui concerne la réforme globale et définitive de la DGF « tant attendue », fixée par le PLF à 30,86 milliards celle-ci est reportée à un hypothétique projet de loi de finance pour une application en 2018, mais se voit toutefois relever son plafond d'écrêtement à 4% au lieu de 3%. Cette dotation s'élèverait à 30,86 milliards pour 2017 contre 33,2 en 2016.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA de leurs investissements et à compter de 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements (anciennement par nature inéligibles), est en repli de 9% avec un budget fixé à 5,524 milliards d'euros, conséquence logique de la baisse des investissements survenue depuis deux ans.

Quant aux « **ajustements techniques** », on retiendra principalement le maintien de la DGF négative qui prévoit un prélèvement sur les recettes fiscales des communes au titre de leur CRFP (Contribution au Redressement des Finances Publiques) lorsque leur DGF est insuffisante.

B) LA VILLE : LES ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Dans cet environnement financier territorial,

- Préoccupant et contraint, marqué par une baisse constante des dotations de l'Etat et de réformes en cours qui impactent toutes les strates des collectivités locales, pourtant acteurs majeurs dans la croissance économique, en influant sur leurs capacités de financement,
- Incertain, en raison d'échéances électorales nationales majeures en 2017 avec une possible remise en cause de décisions prises antérieurement,

Il convient de maintenir la plus grande vigilance.

Le projet de Budget Primitif 2017 devra intégrer le contexte économique général, c'est-à-dire les contraintes liées à l'environnement économique et aux orientations définies par le Gouvernement notamment dans le cadre de la Loi de Finances 2017, ainsi que la situation financière locale, tout en répondant au mieux aux préoccupations de la population eudoise.

Malgré les contraintes financières précédemment énoncées, les élus réaffirment leur volonté de continuer à respecter leurs engagements électoraux :

- Ne pas augmenter les taux des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties),
- Et de limiter au strict minimum le recours à l'emprunt pour le financement des investissements, tout en maîtrisant le mieux possible le programme d'investissement et la politique de qualité du service public et maintien du niveau des prestations proposées aux Eudois.

Les efforts faits dans le cadre des mesures d'économies mises en place précédemment et nos bonnes pratiques ne doivent pas faiblir ; sachant, qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'autofinancement pour les investissements et compenser la dynamique de la masse salariale qui représente une forte proportion des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise des dépenses doit donc être accompagnée de constantes mesures d'économies qu'il appartient à chacune et à chacun de mettre en œuvre.

Il est rappelé les 3 dispositions essentielles :

- 1) L'optimisation du fonctionnement des services grâce à une utilisation performante de l'outil informatique
- 2) La recherche de mutualisation des services soit entre la commune et l'intercommunalité soit entre communes
- 3) La réduction des dépenses non essentielles

2017 : LES GRANDS OBJECTIFS

L'objectif du Budget Primitif 2017 sera établi sur les principes identiques à ceux de 2016, à savoir :

- Un fonctionnement optimisé des services,
- Un ajustement des dépenses au plus près des besoins prévisionnels et des réalisations précédentes,
- Une prestation correcte et satisfaisante répondant aux besoins,
- La poursuite de travaux en régie liés à l'amélioration du cadre de vie,
- La phase réparation du bastion,
- La première phase de la mise en place de la vidéo protection,
- La préparation de deux grands chantiers de 2018 :
 - o La réparation de la toiture de la collégiale
 - o Le lancement d'une première phase de travaux concernant la réouverture du Collège des Jésuites

2017-2020 : LES SUJETS DE PREOCCUPATIONS

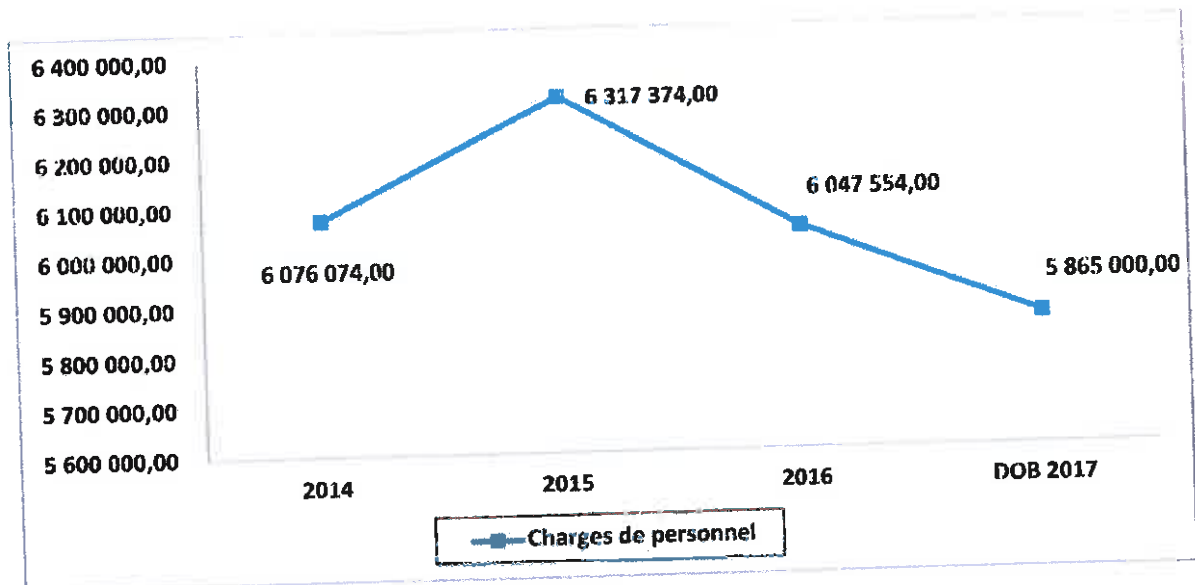
- La Collégiale et ses travaux sur la toiture
- La réhabilitation du Collège des jésuites
- L'étude du déplacement du musée des traditions verrières
- Le transfert de la mairie associé à un projet de développement du musée et de ses réserves
- Le dossier site patrimoine remarquable
- L'avenir du Lycée rue de la République
- Les travaux dans le cadre de l'ADAP

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

A) LA MASSE SALARIALE

Les charges de personnel représentent à elles seules l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité.

	2014	2015	2016	DOB 2017
Charges de personnel	6 076 074,00	6 317 374,00	6 047 554,00	5 865 000,00



En 2017 un budget de 5 865 000€ est prévu pour un effectif global sur l'année de 150 agents.

Il en ressort de ce budget, les éléments de rémunérations suivants :

LIBELLE	DOB 2017
Rémunération Principale Titulaire	2 685 000.00
Autres Indemnités Titulaires	580 000.00
Rémunération Non Titulaires	180 000.00
Autres Indemnités Non Titulaires	14 000.00
NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	58 000.00

La masse salariale a été impactée en 2016 par l'augmentation de la valeur du point d'indice (+0.6% en juillet). En 2017, cette valeur est de nouveau revalorisée à hauteur de 0.6% (en février).

L'impact du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) a été aussi notable dès 2016 sur les catégories B, un nouvel impact est prévu en 2017 et doit toucher l'ensemble des catégories. Le PPCR aura un impact budgétaire jusqu'en 2020.

Les taux de cotisations déjà prévus en 2017 sont :

- ➔ L'augmentation du plafond de la sécurité sociale : +1.6%
- ➔ L'augmentation du taux patronal de la CNRACL : +0.33%
- ➔ L'augmentation du taux patronal tranche A de l'IRCANTEC : +2.94%
- ➔ L'augmentation du taux patronal tranche B de l'IRCANTEC : +1.62%
- ➔ L'augmentation de la valeur du SMIC : +0.5%
- ➔ L'augmentation du taux d'AT (accidents de travail) : 0.59%

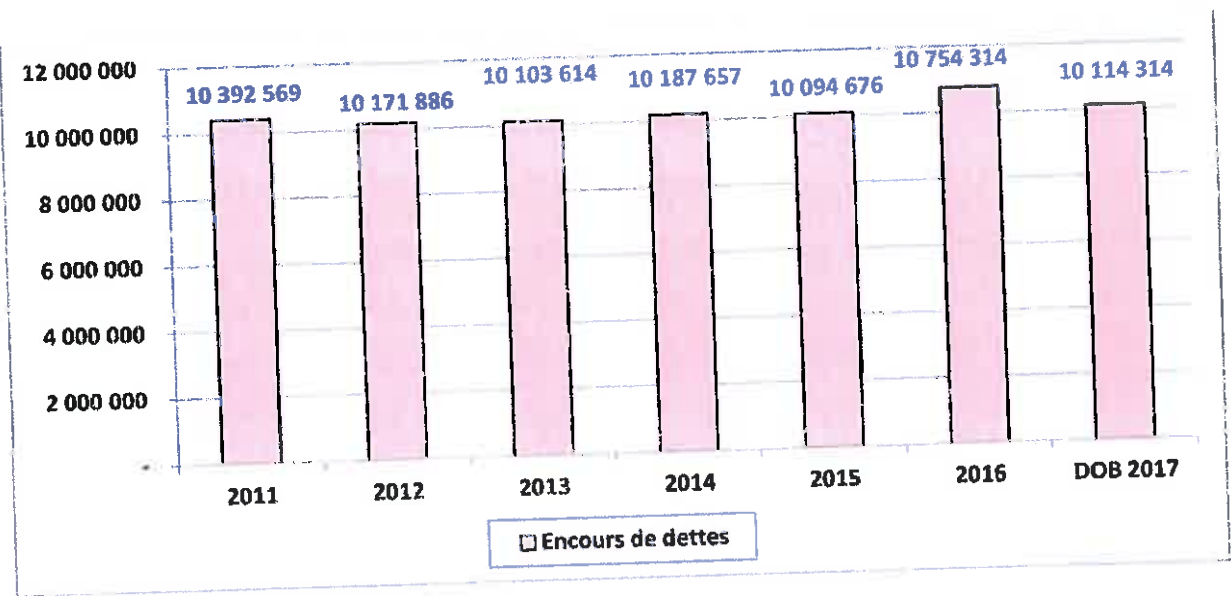
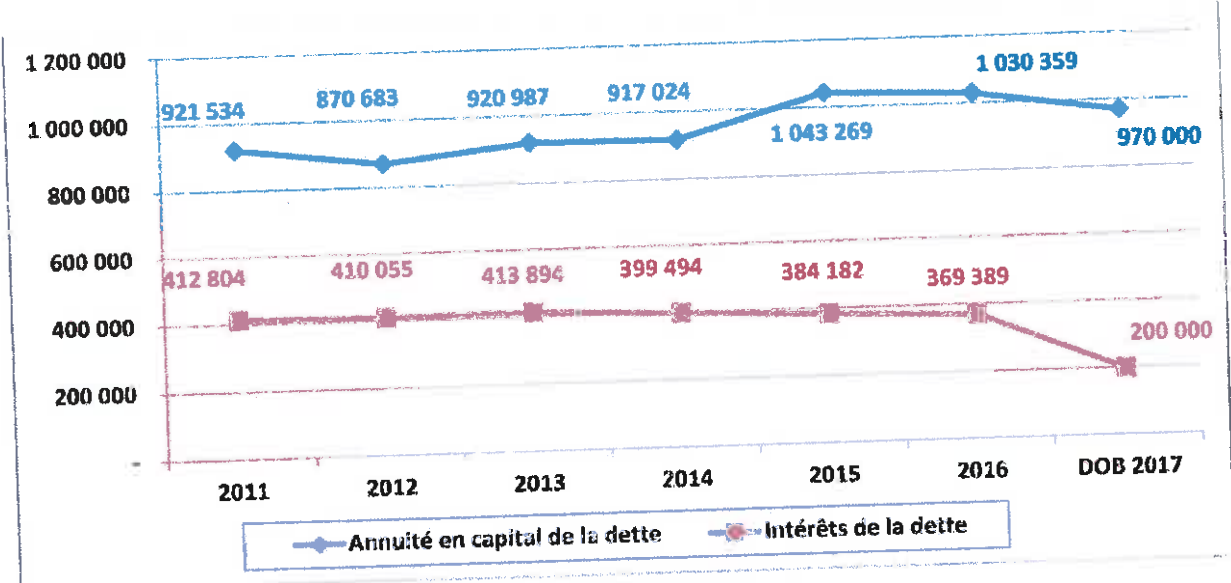
L'évolution de la masse salariale est bien entendu liée aux incidences des déroulements de carrières des agents et aux mouvements de personnel.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

B) LA DETTE COMMUNALE

EVOLUTION ENDETTEMENT (2011-2016)

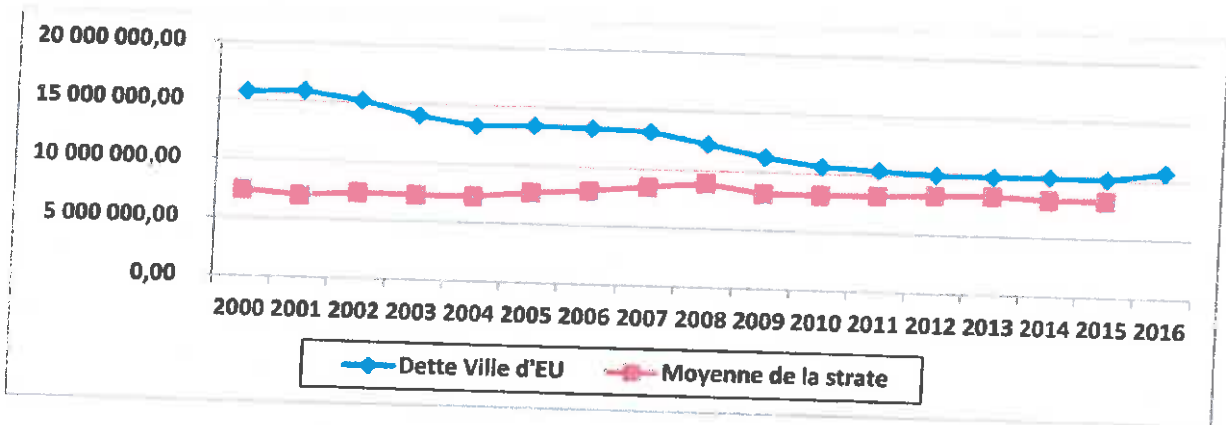
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	DOB 2017
Encours de dettes	10 392 569	10 171 886	10 103 614	10 187 657	10 094 676	10 754 314	10 114 314
Annuité en capital de la dette	921 534	870 683	920 987	917 024	1 043 269	1 030 359	970 000
Intérêts de la dette	412 804	410 055	413 894	399 494	384 182	369 389	200 000



Envoyé en préfecture le 24/02/2017
 Reçu en préfecture le 24/02/2017
 Affiché le 24/02/2017
 ID : 076-217602566-20170223-2017053-BF

EVOLUTION DETTE/MOYENNE STRATE (2000-2016)

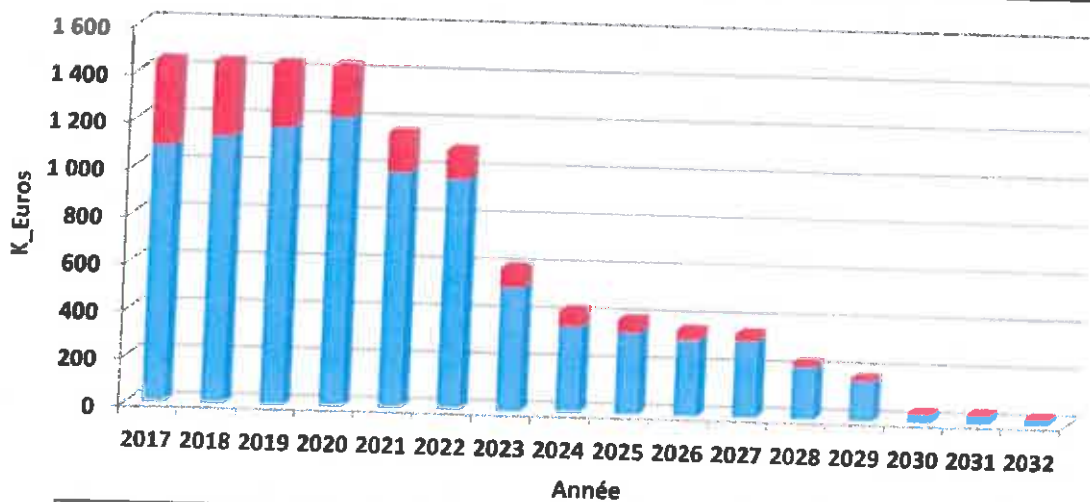
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette Ville d'EU	10 392 569,00	10 171 886,00	10 103 614,00	10 187 657,00	10 094 676,00	10 754 314
Moyenne de la strate	8 285 060,00	8 455 370,00	8 536 284,00	8 290 245,00	8 307 519,00	



REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS AVANT LE REAMENAGEMENT DE LA DETTE

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Amortissements	1 095	1 138	1 181	1 228	1 003	979	528	370	351	327	329	224	172	38	40	30
Intérêts	356	311	264	214	165	120	79	63	50	38	27	16	9	4	3	1

Annuités	1 451	1 449	1 445	1 442	1 168	1 099	607	433	401	365	356	240	181	42	43	31
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----



Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

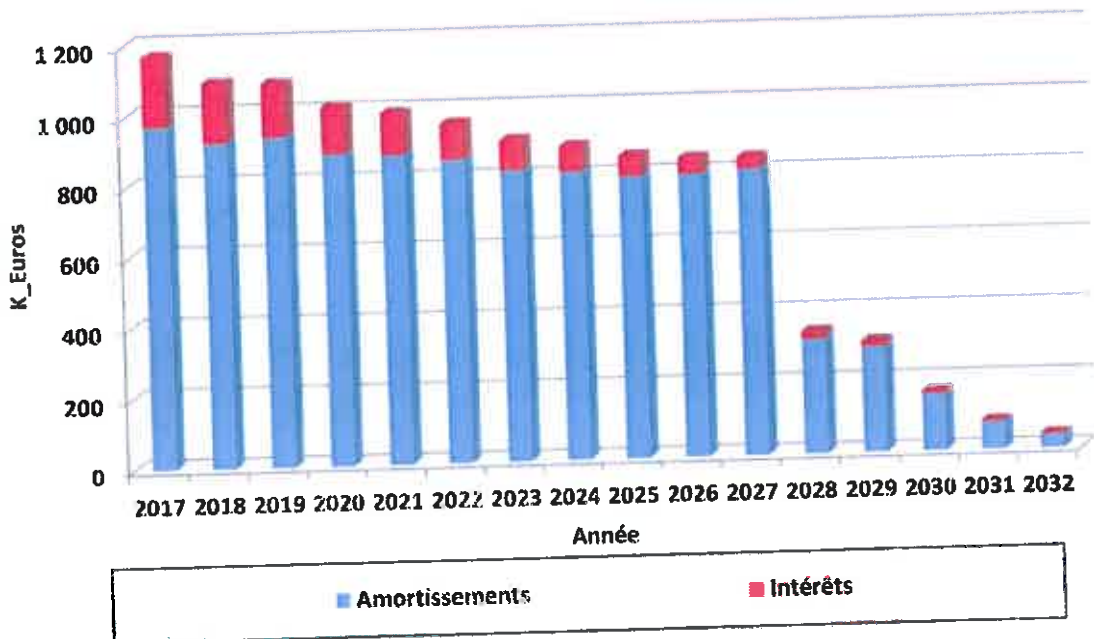
Affiché le 24/02/2017

ID : 076-217602655-20170223-2017053-BF

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS APRES LE REAMENAGEMENT DE LA DETTE

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Amortissements	970	922	935	883	877	859	824	816	799	801	812	325	301	162	79	41
Intérêts	200	171	153	135	119	102	86	72	58	45	33	21	14	7	3	1

Annuités	1 170	1 093	1 088	1 018	996	961	910	888	857	846	845	346	315	169	82	42
----------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----



SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE**C) LA FISCALITE LOCALE****TAUX COMMUNAUX**

Taxes fiscales locales	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux	23,66%	31,30%	53,50%

La taxe d'habitation : 23.66% depuis 2011

La taxe foncière Bâtie : 31.30% depuis 2007

La taxe foncière Non Bâtie : 53.50% depuis 2011

Conformément au programme électoral, le taux des différentes taxes communales restera inchangé en 2017.

TAUX EXTERIEURS PRINCIPAUX

	TAUX	2014	2015	2016
TH	EU	23,66	23,66	23,66
	LE TREPORT	20,11	20,11	20,11
	CRIEL SUR MER	17,66	17,66	17,66
	AULT	20,03	20,03	20,03
	MERS LES BAINS	20,65	20,65	20,65
TFB	EU	31,30	31,30	31,30
	LE TREPORT	28,67	28,67	28,67
	CRIEL SUR MER	21,88	21,88	21,88
	AULT	32,57	32,57	31,00
	MERS LES BAINS	29,00	29,00	29,00
TFNB	EU	53,50	53,50	53,50
	LE TREPORT	40,87	40,87	40,87
	CRIEL SUR MER	39,98	39,98	39,98
	AULT	64,66	64,66	64,66
	MERS LES BAINS	65,00	65,00	65,00

LES BASES LOCALES

Dans l'attente d'une refonte globale des bases fiscales, l'Etat intègre chaque année dans le projet de loi de finances un coefficient de révision de celles-ci. Pour l'année 2017, ce coefficient serait de +0.8%. Cela peut permettre d'estimer l'évolution du produit de la fiscalité directe de la façon suivante :

	2015	2016	DOB 2017
BASE TH	8 184 224	7 886 698	7 949 791
TAUX TH	24	24	24
PRODUIT TH	1 936 388	1 865 993	1 880 920
BASE TFB	8 288 451	8 442 834	8 510 376
TAUX TFB	31	31	31
PRODUIT TFB	2 594 285	2 642 607	2 663 747
BASE TFNB	102 880	103 057	103 881
TAUX TFNB	54	54	54
PRODUIT TFNB	55 041	55 135	55 576

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

D) LES DOTATIONS

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Dans l'attente de la réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), et conformément à la décision du Gouvernement de diviser par deux l'effort sollicité auprès des Collectivités, le Budget 2017 de la ville se verra doter d'une prévision de DGF à hauteur de 1 668 000€ (contre 1 816 317€ l'an passé).

	2014	2015	2016	DOB 2017
Perte de DGF en €	- 124 204,00	- 124 204,00	- 124 204,00	- 124 204,00
		- 273 539,00	- 273 539,00	- 273 539,00
			- 273 539,00	- 273 539,00
				- 136 770,00
TOTAL CUMULE	124 204,00	- 397 743,00	- 671 282,00	- 808 052,00

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL (FPIC)

Perte du FPIC	2014	2015	2016	DOB 2017
Dépense	78 311,00	109 244,00	166 774,00	166 774,00
Recette	71 960,00	36 646,00	120 369,00	120 369,00
Total	- 6 351,00	- 72 598,00	- 46 405,00	- 46 405,00
TOTAL CUMULE	6 351,00	- 78 949,00	- 125 354,00	- 171 759,00

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE**E) CAPACITE FINANCIERE**

Principales composantes de l'autofinancement :

EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016
Produits			
Ressources fiscales propres	5 976 571	6 050 036	5 983 021
+ Ressources d'exploitation	831 645	724 976	628 152
= Produits flexibles	6 808 217	6 775 012	6 611 173
Ressources institutionnelles	3 425 301	3 207 867	2 875 858
+ Fiscalité reversée par l'Etat+Interco	913 022	846 775	872 968
= Produits rigides	4 338 323	4 054 642	3 748 826
Travaux en régie	0	219 433	294 203
= Produits de gestion	11 146 540	11 049 087	10 654 202

Charges			
Charges à caractère général	2 758 902	2 477 116	2 295 926
+ Charges de personnel	5 820 339	5 924 807	5 690 533
+ Subventions de fonctionnement	966 265	829 858	732 611
+ Autres charges de gestion	715 948	766 242	807 202
= Charges de gestion	10 261 454	9 998 023	9 526 272

Excédent brut de fonctionnement	885 085	1 522 815	1 127 930
--	----------------	------------------	------------------

RESULTAT COMPTABLE

	2014	2015	2016
CAF brute	1 093 162	693 393	786 434
- Dotations aux amortissements	240 340	263 921	226 859
- Dotations aux provisions			72202,75
+ Quote-part des subv. D'inv.transférées			
Résultat comptable ou résultat section de fonctionnement	852 822	429 472	487 372

CAF BRUTE

	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	11 757 774,00	11 079 389,00	11 483 107,00
Dépenses réelles de fonctionnement	10 664 614,00	10 385 994,00	10 696 673,00
CAF BRUTE	1 093 160,00	693 395,00	786 434,00

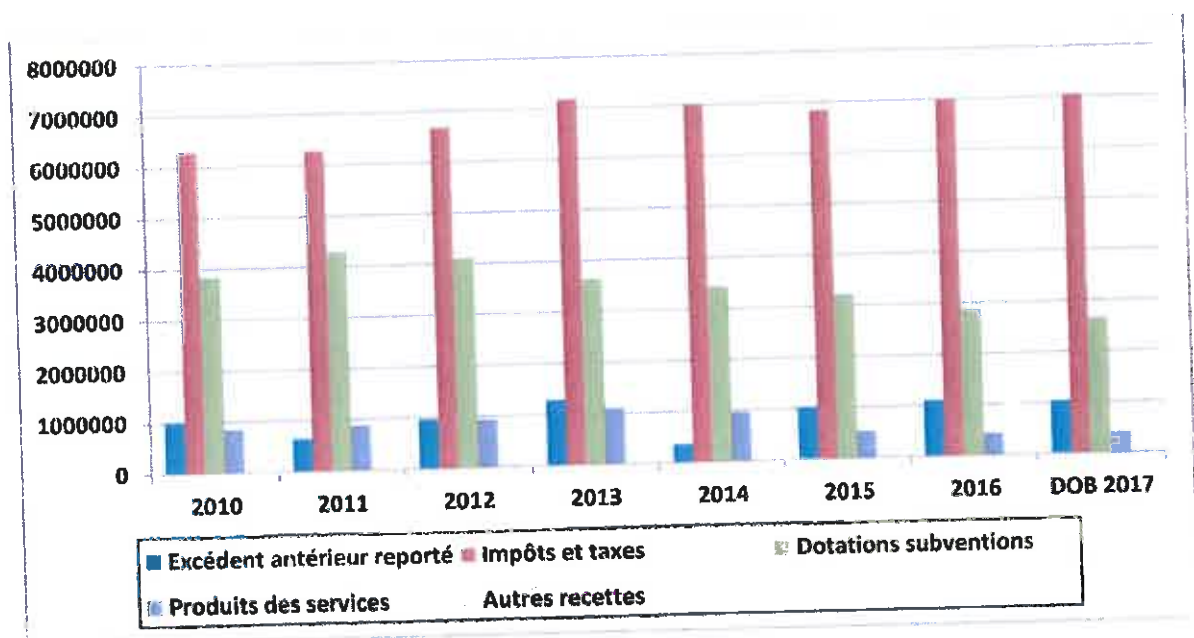
CAF NETTE

	2014	2015	2016
CAF BRUTE	1 093 160,00	693 395,00	786 434,00
Amortissement du capital	917 024,00	1 043 269,00	1 030 358,78
CAF NETTE	176 136,00	- 349 874,00	- 243 924,78

LES PROJETS MUNICIPAUX**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT****a) – LES RECETTES**

Après analyse des principaux points vus précédemment, il résulte de tous ces paramètres que la section de fonctionnement du budget 2017 devrait s'établir aux alentours de 11.9 Millions d'euros, soit une diminution d'environ 1.1 Millions d'euros par rapport au BP de l'an passé.

		BP 2014	BP 2015	BP 2016	DOB 2017
002	Excédent antérieur reporté	352 855,00	1 030 815,06	1 103 251,00	1 040 199,00
013	Atténuation de charges	230 000,00	360 000,94	335 000,00	335 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	230 000,00	1 094 230,00	343 208,00
70	Produits des services	710 350,00	529 550,00	432 150,00	390 350,00
73	Impôts et taxes	7 032 220,00	6 851 017,00	7 012 292,00	7 055 873,00
74	Dotation, subventions et participations	3 428 996,00	3 214 932,00	2 872 634,00	2 658 548,00
75	Autres produits de gestion courante	245 933,00	159 100,00	191 397,00	147 800,00
76	Produits financiers	0,00			
77	Produits exceptionnels	36 200,00	7 200,00	33 200,00	7 200,00
		12 036 554,00	12 382 615,00	13 074 154,00	11 978 178,00



Les recettes de la commune ont donc été estimées selon la présentation contextuelle effectuée précédemment.

A noter : un changement majeur est intervenu concernant la fiscalité des recettes de la communauté de communes :

Les nouveaux statuts adoptés concernent le régime de fiscalité qui passe du principe de fiscalité additionnelle au principe de fiscalité professionnelle unique.

En explication simple : c'est la nouvelle intercommunalité qui, en 2017, percevra l'ensemble des taxes à caractère industriel et commercial.

Cet ensemble de taxe sera redistribué suivant les recommandations d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

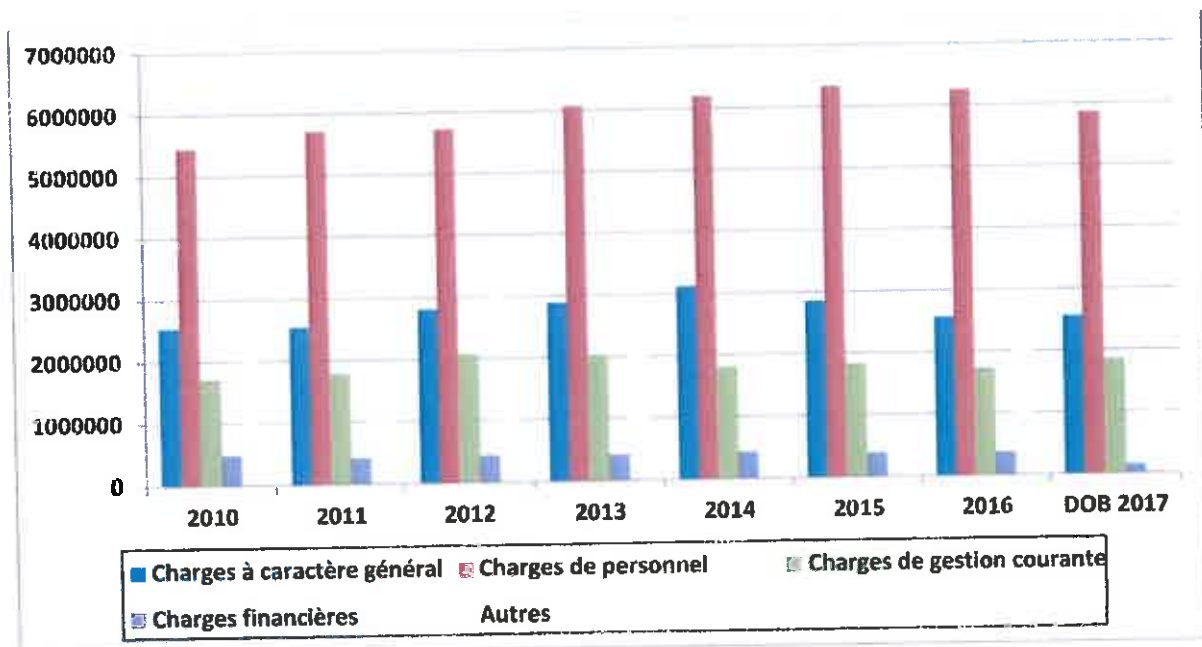
Pour la construction budgétaire de 2017, sur proposition du président de la communauté des villes sœurs et en l'absence du rapport de la « CLECT » sera reversé mensuellement aux communes 1/12 des taxes communales concernant l'industrie et le commerce perçues en 2016.

Les autres recettes n'appellent pas d'observations particulières

b) -- LES DEPENSES

Les crédits budgétaires des services alloués l'année précédente ont été réajustés pour 2017 pour partie au vu des réalisations antérieures et prévisions 2017, en les modulant au regard des besoins réels afin d'équilibrer le budget.

		BP 2014	BP 2015	BP 2016	DOB 2017
011	Charges à caractère général	3 128 324,00	2 856 190,00	2 565 197,00	2 560 000,00
012	Charges de personnel	6 205 000,00	6 340 000,00	6 255 000,00	5 865 000,00
014	Atténuation de produits	85 898,00	112 565,00	170 772,00	171 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	-	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	121 300,00	586 947,00	879 240,00	1 042 660,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	240 350,00	263 930,00	1 093 981,00	330 567,00
65	Autres charges de gestion	1 814 382,00	1 830 983,00	1 721 364,00	1 852 874,00
66	Charges financières	431 000,00	386 700,00	373 300,00	145 777,00
67	Charges exceptionnelles	5 300,00	5 300,00	10 300,00	5 300,00
		12 036 554,00	12 382 615,00	13 074 154,00	11 978 178,00



Globalement les orientations retenues visent à poursuivre nos efforts de maîtrise et de réduction des dépenses afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

Les charges de personnel connaîtront une diminution de 6.23%.

Les autres charges de gestion courante connaîtront une augmentation de 7%, principalement due à l'équilibre des budgets annexes Camping, Théâtre et Musée. La commune confirme sa volonté de soutenir et de maintenir l'action des associations Eudoises.

Les charges financières connaîtront une diminution de 60% principalement due au réaménagement de notre dette.

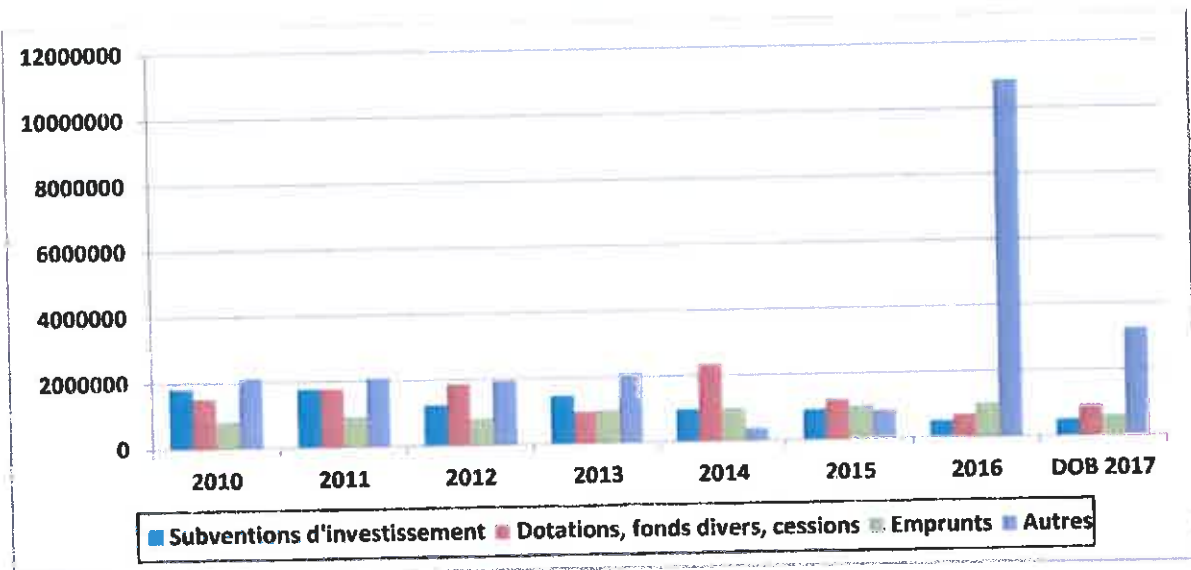
Les autres dépenses n'appelleront pas d'observations particulières

LES PROJETS MUNICIPAUX

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

a) – LES RECETTES

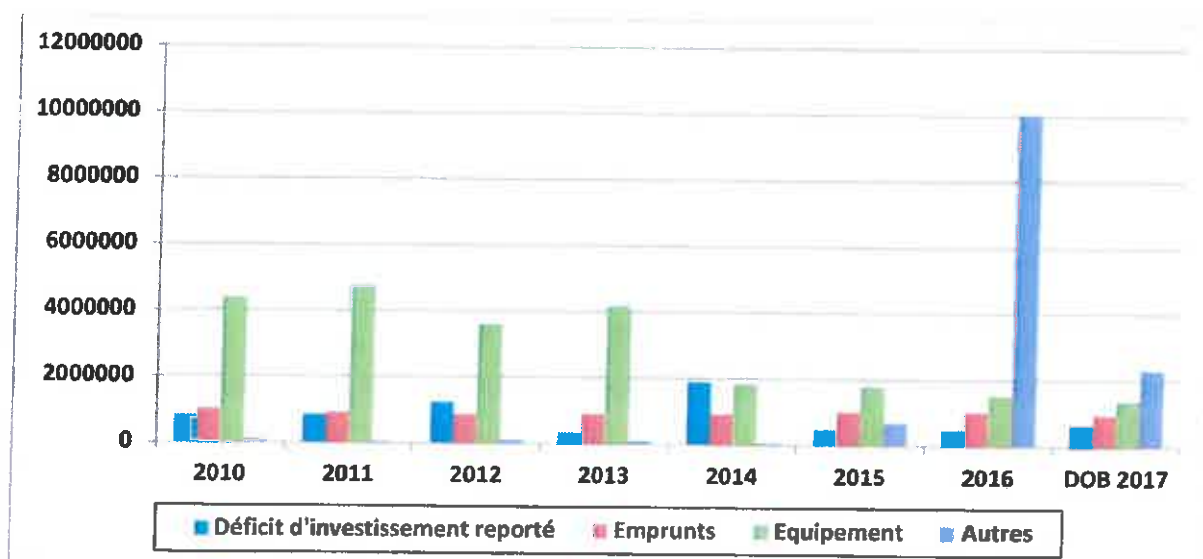
		BP 2014	BP 2015	BP 2016	DOB 2017
O21	Virement de la section de fonctionnement	121 300,00	586 947,00	879 240,00	1 042 660,00
O24	Produits des cessionss	319 642,00	765 167,00	194 666,00	269 666,00
O40	Opérations d'ordre entre sections			1 093 981,00	327 895,00
O41	Opérations patrimoniales			8 860 978,00	1 871 200,00
10	Dotations, fonds divers	2 024 670,00	460 913,00	508 434,00	667 423,00
13	Subventions d'investissement	988 254,00	920 494,00	515 914,00	494 318,00
16	Emprunts	1 000 000,00	1 000 000,00	1 014 500,00	601 000,00
21+23+27	Immobilisations corporelles+en cours+financières	25 000,00		5 000,00	5 000,00
28	Amortissements des immobilisations	240 350,00	263 930,00		
		4 719 216,00	3 997 451,00	13 072 713,00	5 279 162,00



Compte tenu du niveau du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui ne cesse d'augmenter grâce à notre maîtrise de la gestion financière de la commune (1 042 660€ en 2017 contre 879 240€ en 2016), des dotations aux amortissements (200 000€), le recours à l'emprunt (500 000€), les produits des cessions (269 666€) et des recettes propres à cette section (dont le FCTVA 120 000€), notre commune n'a que très peu de marche de manœuvre pour investir.

b) – LES DEPENSES

		BP 2014	BP 2015	BP 2016	DOB 2017
001	Déficit d'investissement reporté	1 887 958,55	470 445,29	470 001,00	604 549,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	230 000,00	1 094 231,00	343 208,00
041	Opérations patrimoniales			8 860 978,00	1 871 200,00
16	Emprunts	938 500,00	1 044 210,00	1 055 950,00	974 500,00
20	Immobilisations incorporelles	54 500,00	25 200,00	6 200,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00	470 200,00	84 000,00	109 626,00
21	Immobilisations corporelles	329 457,45	391 745,71	134 453,00	353 475,00
23	Immobilisations en cours	1 448 800,00	1 365 650,00	1 366 900,00	981 604,00
		4 719 216,00	3 997 451,00	13 072 713,00	5 279 162,00



Concernant les investissements, la priorité restera donnée (probablement jusqu'à la fin du mandat) aux opérations en régie pour un montant de 300 000€ tant pour l'amélioration du cadre de vie que pour l'entretien courant des bâtiments. Ces opérations feront l'objet d'une liste détaillée au moment de la présentation de chaque budget annuel.

La dette reste encore trop élevée au regard des communes de même caractéristique, une réduction de 10 à 15 % est un objectif raisonnable pour la fin du mandat.

- Le patrimoine exceptionnel de la ville impose d'y consacrer des investissements importants tant en terme d'entretien que de projets exceptionnels.

En tout premier lieu :

- En 2017, la réparation du bastion du jardin à la française
 - La réfection de la toiture de la collégiale est la seconde priorité. Les travaux devraient s'étaler sur les années 2018, 2019 et 2020 grâce au support de l'association PHAVE et de la fondation du patrimoine et bien sûr aux subventions de l'Etat, resterait cependant à charge de la commune le quart du coût des travaux (environ 450 000 euros).
- Dans le patrimoine exceptionnel de la ville, tout est souci, l'Hôtel Dieu, les toitures des annexes du château, la constitution de réserves indispensables à l'évolution du musée, la mairie au sein du château qui freine aussi le développement du musée.

Mais un des monuments de la ville à l'abandon depuis maintenant 10 ans, probablement un des plus beaux ensembles architectural de la ville, le collège des jésuites associé à cette magnifique chapelle du collège, se doit être réhabilité le plus rapidement possible.

Après réflexion, discussion, le projet qui reste à confirmer est de destiner ce bâtiment au service de la population de notre ville mais aussi de notre territoire. Le projet sur lequel a porté notre réflexion est la création d'un ensemble bibliothèque, médiathèque, archives.

Il est prévu d'entreprendre dès l'exercice 2017, une étude en liaison avec les services de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) pour la transformation de ce bâtiment.

Le coût de ce projet sera important, probablement supérieur à 3 millions d'euros. Il devra s'étaler sur plus de 5 ans. C'est l'étude 2017 qui répondra à cette question.

- Dans les projets 2017-2018, il est envisagé la réalisation d'une aire de camping-car, l'aménagement de l'ancienne station d'épuration et d'un city park.
- Les projets concernant l'ADAP ont fait l'objet d'un dossier de travaux sur 9 ans.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
77 910€	70 910€	77 950€	72 055€	80 000€	80 805€	79 525e	80 000€	85 940€

ET DEMAIN...

Le réaménagement des dettes Crédit Agricole et Caisse d'Épargne et les réductions de dépenses ont permis de maintenir les taux d'imposition à un niveau constant.

Les actions culturelles, sportives, animations sont et resteront de qualité.

L'amélioration du cadre de vie sera poursuivie grâce aux compétences du service technique.

Avec la création récente d'une association Loi 1901 de commerçants, un certain nombre de projets en cours peuvent laisser espérer un coup de fouet au commerce local.

Le patrimoine constitue une des richesses de la ville. Il pèse cependant d'une façon importante sur nos finances empêchant tous projets pour l'avenir sauf à décider d'augmenter la dette ou les taux d'imposition.

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le 24/02/2017



ID : 076-217602556-20170223-2017053-BF